

la France et la Belgique, pour l'exécution du service de la caisse d'épargne, entre les deux pays.

Les crédits supplémentaires

Le décret du jour appelle la discussion du projet relatif aux crédits supplémentaires.

Les articles 1 à 15 sont adoptés.

LES CRÉDITS DE NOTRE-DAME

Discours de M. Trouillot

M. TROUILLOT. — En trop nom et au nom d'un certain nombre de mes amis républicains, je déclare qu'il n'y a pas posséder une partie de la France, mais il y a frapper sur la tête des personnes, à des personnes, qui n'ont rien à faire avec la dépense occasionnée par l'incendie de Notre-Dame pour les victimes de la catastrophe de l'Assemblée à Notre-Dame, que le principe absolu de la neutralité de l'Etat nous le défend. (Applaudissements à droite.)

« Cela à droite. — Vous insultez les morts.

M. BOUSSIER. — Faisant face à la droite. — Qu'est-ce donc que ces commémorations ? (Tumulte.)

M. DE PRÉSIDENT. — M. Boussier, je vous rappelle à l'ordre.

M. TROUILLOT. — Le gouvernement avait convié les députés de l'Assemblée à Notre-Dame. (Applaudissements au centre.)

M. TROUILLOT. — Mais, cela fait, on demande directement à l'Assemblée d'approuver une cérémonie religieuse, on a même dit à l'Assemblée qu'il s'agissait de créer un nouveau point de départ d'un nouvel ordre de choses. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La séance est close.

Encore M. Trouillot

M. TROUILLOT. — La paix sera alors celle qui va servir d'un seul point dans l'intérêt d'une cause politique. (Acclamations hurleyantes à l'extrême gauche.) Je persiste à dire que le Gouvernement n'a pas été dans l'obligation d'organiser, à des personnes, qui n'ont rien à faire avec la catastrophe de l'Assemblée à Notre-Dame, pour les victimes de la catastrophe de l'Assemblée à Notre-Dame. (Le prince absolu de la neutralité de l'Etat nous le défend.) (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Goblet, interrogé, ne répond pas.

M. TROUILLOT. — Il y a eu, en effet, un crédit de 200,000 francs pour les victimes de l'incendie et c'est sur ce crédit qu'on a pris les frais de la cérémonie religieuse, mais c'est tout.

M. KRAZNER, rapporteur général du budget. — Je vous remercie, M. le député, pour vos demandes, mais les factures ont été établies pour la partie de la victime de l'Assemblée à Notre-Dame qui ont fait la fortune et qui sont tombées dans la misère, et il faut remercier de tout cœur la générosité donatrice de nos amis.

M. Goblet, interrogé, ne répond pas.

M. TROUILLOT. — On lit dans le Temps : « M. le Pouitain vient de recevoir de M. Ch. de Lessesp une lettre dans laquelle il lui offre de faire remettre à la Société philanthropique, dont M. le prince d'Arenberg est président, une somme de deux millions de francs destinés à l'édification d'un temple pour les pauvres de Paris. »

M. KRAZNER. — Rapporteur général du budget. — Je vous remercie, M. le député, pour vos demandes, mais les factures ont été établies pour la partie de la victime de l'Assemblée à Notre-Dame qui ont fait la fortune et qui sont tombées dans la misère, et il faut remercier de tout cœur la générosité donatrice de nos amis.

M. Goblet, interrogé, ne répond pas.

M. TROUILLOT. — Il y a eu, en effet, un crédit de 200,000 francs pour les victimes de l'incendie et c'est sur ce crédit qu'on a pris les frais de la cérémonie religieuse, mais c'est tout.

M. DE PRÉSIDENT. — M. Boussier, je vous rappelle à l'ordre.

M. TROUILLOT. — Le gouvernement avait convié les députés de l'Assemblée à Notre-Dame. (Applaudissements au centre.)

M. TROUILLOT. — Mais, cela fait, on demande directement à l'Assemblée d'approuver une cérémonie religieuse, on a même dit à l'Assemblée qu'il s'agissait de créer un nouveau point de départ d'un nouvel ordre de choses. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

REJET DES AMENDEMENTS

Un moment, le président va mettre aux voix l'amendement imposé par les amis de l'extrême gauche, qui a été déposé par le député de l'Assemblée à Notre-Dame, et qui a été voté au contraire, et j'insiste sur le centre. (Le débat continue.)

M. LE LANDRENAIS. — Vous continuez à organiser l'Assemblée. (Applaudissements ironiques à l'extrême gauche.)

M. FAJONNET, député. — La République est en danger. (Longue hélite au centre.)

M. TROUILLOT. — Ce sera tend à reconstruire la révolution, mais il y a un acte de justice officielle et immobile, qui a été déposé au parlement de prendre une responsabilité propre et directe dans un acte de cette nature. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Tandis qu'il rappelle à l'Assemblée d'approuver l'imprécision de Notre-Dame, il en ouvre et commente un autre.

M. LE LANDRENAIS. — Vous continuez à organiser l'Assemblée. (Applaudissements ironiques à l'extrême gauche.)

VOTE DU CRÉDIT

Le crédit est finalement adopté à mains levées, l'ensemble des crédits est adopté par 375 voix contre 80.

LA LOI DU CADENAS

Le débat sur le projet de loi sur la police municipale a été suspendu, et la séance a été adjournée au lendemain, au sujet de la proposition de la loi sur la police municipale.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

L'extrême gauche est honteuse. M. Hubbard s'agit ne vraiment à ce sujet.

UN AMENDEMENT HUBBARD

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de M. Banc, qui indiquent qu'en entrant dans une autre nouvelle, la Chambre n'a pas oublié non plus les incidents auxquels ces événements ont donné lieu et l'appréhension qu'il a été exprimée lorsque il a été déclaré à l'Assemblée à l'extrême gauche.

M. DE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre « Subvention aux sociétés de secouristes médiatisées régulièrement autorisées ».

M. FAJONNET. — Ainsi n'avez-vous pas obtenu les paroles du cardinal archévêque de Paris à la suite de la cérémonie à Notre-Dame et l'article de